Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 029-212902308-20251209-2025_DELIB_56-DE

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

commune de Querrien KUMUN KERIEN

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE le mardi 9 décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de QUERRIEN s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sur convocation adressée individuellement le 03 décembre 2025 conformément aux articles L.2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres : En exercice : 19 Présents : 13 Votants : 17

PRÉSENTS : CADO S. – ROBIN M.N. - MAHE B. – CADO (LE GOFF) G. - ECK P. - LORAND D. – GUITTON C. – MILER M. – LE GALL J.L – BESNARD G. - KERFORN F. - HELLEGOUARCH G - PERON R. (arrivé à 19h40)

ABSENTS excusés : ECK S. donne pouvoir à ECK P.
KERBIQUET A. donne pouvoir à ROBIN MN.
BATTUT C. donne pouvoir à CADO S.
LE MAT A. donne pouvoir à MILER M.
LE ROUZIC H.
DEMOOR V.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane CADO, Maire.
GUITTON C. a été nommée secrétaire de séance.

---

n° 56 – décembre 2025

Déploiement du compostage partagé : convention avec Quimperlé Communauté

Dans le cadre de sa politique de prévention des déchets, Quimperlé Communauté mène des actions pour réduire la production de déchets à la source sur son territoire, dont la promotion du compostage. Le compostage peut se faire en tas ou en bac pour les habitats dotés d'un espace enherbé, ou en composteur partagé pour les habitats non dotés d'un espace enherbé.
La pratique du compostage permet une valorisation de la matière organique sur place et une réduction, en moyenne, de 30% du poids de la poubelle d'ordures ménagères.
Afin de déployer le compostage partagé, Quimperlé Communauté propose la signature d'une convention avec les communes membres, ayant pour objet de définir les modalités d'implantation, de fonctionnement et de suivi d'un site de compostage partagé et précisant les engagements respectifs de chacune des parties prenantes.

Après diffusion du diaporama de présentation et lecture de la convention,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (17 voix POUR) :

- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer, avec Quimperlé Communauté, la convention de mise en place d'un site de compostage partagé

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Certifié exécutoire par transmission en Préfecture le
Au registre sont les signatures. Affiché pour copie conforme en Mairie, le 12 décembre 2025

Le maire, Stéphane CADO

